

Mirage Annuel Obligatoire

NAO 2018 : # BALANCE TON BOSS !

Le 1^{er} février 2018

La Direction a souhaité que le mouvement de grève « s'arrête » le temps des négociations, sans pour autant garantir l'obtention d'une quelconque exigence des salarié-e-s. Dans ces conditions, s'agissant d'un chantage déguisé, SUD ne lèvera pas son appel à la grève et appelle au contraire à poursuivre et à amplifier le mouvement !

SUD ne veut plus entendre le même discours de la direction qui ne prête aucune considération aux revendications majeures et légitimes concernant la rémunération ! SUD ne pourra consentir à des miettes à une minorité de salariés et souhaite réellement que l'année 2018 soit l'ouverture de réelles négociations. Vous trouverez ci-joint nos revendications :

Rémunération :

- ✓ **Augmentation générale des salaires de base** pour toutes les CSP avec des augmentations uniformes et égales pour toutes et tous,
- ✓ **13^{ème} mois** sans condition d'ancienneté, ni de présentéisme,
- ✓ **Augmentation** de la prime langue **de 70€ à 80€** par langue étrangère parlée et utilisée au moins une fois par mois dans le cadre de l'activité du chargé de clientèle. **Maintien du doublement de cette prime** à partir de **deux langues étrangères** maîtrisées et utilisées quotidiennement,
- ✓ Dans le trimestre, **au-delà du 4^{ème} samedi travaillé**, chaque samedi entrainera le versement d'une prime à **hauteur de 40€**,

Classification :

- ✓ **Reconnaissance des niveaux de compétences pour chaque activité de l'entreprise.** Les salarié-e-s ayant de l'expérience sur une même activité depuis X années ne sont pas reconnu-e-s à leur juste valeur. SUD revendique une augmentation de niveau pour tous les conseillers back-office/front office.

Temps de travail :

- ✓ **Augmentation** de la valeur faciale des **titres restaurants** à hauteur de **7.50 euros** (4.50€ versés par l'employeur/3.00€ versé par le salarié),
- ✓ **5 minutes de pauses rémunérées par heure travaillée**,

Congés :

- ✓ **5 jours de congés pour « enfants malade » payés**, au-delà de ce quota, ceci sera considéré comme absences justifiées non payées.
- ✓ **Congés exceptionnels :**
 - 3 jours pour un mariage ou pacs d'un enfant direct ou par alliance ou d'une personne ayant eu cet enfant en tuteur
 - 3 jours ouvrés puis 4 jours après un an pour l'accueil de l'adoption d'un enfant
 - 3 jours pour le décès du conjoint ou partenaire d'un PACS
 - 5 jours pour le décès d'un enfant direct ou par alliance (mariage ou pacs)
 - 3 jours pour le décès des ascendants (père/mère)
 - 3 jours pour le décès du beau-père ou de la belle-mère
 - 3 jours pour le décès d'un frère ou d'une sœur
 - 2 jours pour le décès d'un grand-père ou d'une grand-mère
 - 1 jour pour le décès d'un oncle, d'une tante et de cousin-e-s.
 - 2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap d'un enfant, d'un père ou d'une mère
 - 1 jour pour le décès d'un ou d'une collègue

Mobilité :

- ✓ **Rendre plus accessible la mobilité**
(changement d'activité et évolution de carrière pour les salarié-e-s ayant de l'ancienneté sur toutes les fonctions opérationnelles et supports) : **Constituer un « vivier »** des salarié-e-s ayant plus de 5 ans d'ancienneté et prioriser ceux-ci sur les postes internes, en fonction du volontariat. Ce dispositif permettra de professionnaliser les salarié-e-s en les fidélisant mais aussi de

renvoyer une image positive et d'évolution de carrière dans l'entreprise au monde extérieur.

Divers :

- ✓ Intéressement sur le bénéfice du groupe
- ✓ Maintien de la convention Syntec
- ✓ Augmentation du budget ASC à **0.50%** de la masse salariale brute
- ✓ **Politique de féminisation des mots dans les textes et les écrits**

SUD a répondu défavorablement à l'intersyndicale 2018 qui à nos yeux, est un levier important de rapport de force et qui pèse dans les débats avec la direction. L'unité peut faire la force lorsque l'ensemble des organisations syndicales approuvent et partagent les mêmes idées pour l'intérêt de toutes et tous les salarié-e-s. La délégation SUD a été indignée par certaines organisations syndicales qui n'ont pas tenu leurs engagements en dénonçant auprès de la direction les enjeux de l'intersyndicale 2017. Celle-ci a été corrompue à nos yeux ! Pour finir, SUD a invité la CGT le 26 juin 2017 pour travailler ensemble dans l'intérêt commun mais elle a refusé catégoriquement notre main tendue ! Elle préfère collaborer avec les syndicats d'accompagnement ...

#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep



#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep
#wearenotsheep

A ce jour, **SUD** reste le seul syndicat de lutte à revendiquer une réelle augmentation de notre rémunération mensuelle et une amélioration significative des conditions de travail et de vie au travail.

Pour éviter la répétition des NAO zéro des années précédentes

Toutes et tous ensemble, On ne lâche rien !

AG le 5 février de 10h00 à 12h00 devant l'@5 et SUD invite les organisations syndicales à nous rejoindre.

Grève reconductible tous les lundis et samedis de 00h00 à 23h59 et les mercredis de 12h00 à 20h00.